



DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
PORT-CARTIER

# Mémoire

Déposé à la

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)

**Dans le cadre de l'audience sur le Projet d'aménagement  
de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation  
à la mine de Mont-Wright à Fermont par ArcelorMittal**

Présenté par

Développement économique Port-Cartier

Mercredi, 24 Janvier 2018

## Table des matières

Introduction .....	3
Présentation de Développement économique Port-Cartier .....	4
Liens géographiques et économiques .....	5
Impacts économiques annuels de la Minière .....	6
Phénomène « fly-in fly-out » .....	6
Relations avec le milieu .....	7
Projet d'aménagement nouveaux bassins .....	9
Comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) .....	10
Conclusion .....	12

## Introduction

Le présent mémoire est consacré à l'aspect économique du projet d'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest au site minier du Mont-Wright, près de Fermont, déposé par la compagnie ArcelorMittal.

L'aménagement de nouveaux bassins pour la mine de Mont-Wright est une condition sine qua non pour poursuivre les activités d'ArcelorMittal jusqu'en 2045. Ce projet de 458 M\$ aura sans contredit un impact économique majeur pour Fermont, la Côte-Nord et tout le Québec.

Quant à l'aspect impact environnemental du projet, nous laissons les différents organismes et ministères spécialisés en la matière, s'exprimer à ce sujet.

## **Présentation de Développement économique Port-Cartier**

Développement économique Port-Cartier est un organisme à but non lucratif (OBNL). Il opère sous l'autorité de la partie trois des compagnies depuis sa fondation en 1978.

Sa mission est principalement de favoriser l'expansion industrielle, commerciale et économique de la région Port-Cartier. Seize (16) administrateurs composent le conseil. Ils proviennent des différents milieux socio-économiques de la région Port-Cartier.

Dans les dernières décennies, notre Corporation a été impliquée dans les grands dossiers régionaux et locaux. Beaucoup de temps et d'énergie furent consacrés à la réalisation de la Phase II d'Alouette, au développement des installations hydroélectriques de SM III et de la Romaine, à l'implantation de Produits forestiers Arbec à Port-Cartier et finalement au projet d'expansion d'ArcelorMittal de 2011 à 2014 à Port-Cartier.

Pour faire évoluer et concrétiser les différents dossiers économiques, Développement économique Port-Cartier travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires, entre autres, avec la Ville de Port-Cartier, la Chambre de commerce de Port-Cartier et la MRC de Sept-Rivières. De plus, l'Organisation s'implique avec différents ministères et organismes socio-économiques dans les dossiers régionaux communs.

## Liens géographiques et économiques

Le projet d'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest interpelle les acteurs de la région, entre autres, au plus haut point, Développement économique Port-Cartier.

Depuis maintenant plus de 60 ans, la minière ArcelorMittal (anciennement la Compagnie minière Québec Cartier) assure des activités économiques importantes à Port-Cartier. Le développement des villes de Gagnon et Fermont avec l'exploitation du fer ont permis à Port-Cartier de se développer dans les dernières décennies.

Le chemin de fer privé de 420 km de long assure un lien privilégié entre le Mont-Wright et Port-Cartier. Le dernier projet d'expansion des infrastructures de production et de transport de la Minière, s'échelonnant de 2011 à 2014, a représenté 1,6 milliards de dollars d'investissement. Les Villes de Fermont et Port-Cartier ont été les premières à bénéficier de cette activité économique accrue. Les retombées économiques furent également très importantes pour plusieurs municipalités de la Côte-Nord et du Québec.

Aujourd'hui sans être mono-industrielle, la Ville de Port-Cartier a besoin que la Minière reste compétitive au niveau international et en bonne santé financière. Environ 60% de l'économie de la municipalité dépend des activités de production d'ArcelorMittal. Par définition, la Compagnie demeure donc le vaisseau amiral de l'économie de Port-Cartier.

## Impacts économiques annuels de la Minière

ArcelorMittal est le plus grand employeur privé sur la Côte-Nord. Les activités d'extraction, de transport et de transformation de la Minière génèrent présentement dans la région plus de 2 400 emplois directs. Tout près de 250 M\$ sont versés en masse salariale par année. Les gouvernements du Canada et du Québec reçoivent environ 100 M\$ en impôts. En partant du principe reconnu par les économistes qu'un emploi direct crée un emploi indirect et un emploi induit, les activités d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord génèrent plus de 7 200 emplois sur tout le territoire du Québec. ArcelorMittal reste actuellement un acteur majeur de création de richesse pour la Province.

Les 2 400 emplois actuels se divisent environ en partie égale entre les deux municipalités. Pour Port-Cartier, sur les 1 200 travailleurs, près de 700 ont leurs résidences principales sur le territoire de la Ville. Les 500 autres habitent ailleurs sur la Côte-Nord ou dans d'autres régions du Québec.

### Phénomène « fly-in fly-out »

Historiquement, les travailleurs et travailleuses reliés à l'usine de bouletage, à la voie ferrée et au port s'installaient dans notre municipalité. Cela permettait de maintenir et créer plusieurs services. Présentement, le phénomène du « fly-in fly-out », ou pour certains « road-in road-out », affaiblit le tissu social et économique de notre municipalité. Lors du projet d'expansion de la production de 2011 à 2014, les dirigeants de la Minière de l'époque soulignaient le caractère temporaire du « fly-in fly-out ». Tout le monde comprenait bien qu'il serait indispensable d'avoir de l'aide des travailleurs de l'extérieur pour réaliser le plan d'expansion. Le projet étant terminé depuis 3 ans, le caractère temporaire semble devenu permanent.

Tout en reconnaissant l'importance des activités de la Minière pour la municipalité, **les acteurs socio-économiques de Port-Cartier souhaitent que la Compagnie porte une attention particulière à cette situation. Éliminer le plus possible ce phénomène de la main d'œuvre « fly-in fly-out » doit rester un objectif permanent.** Il en va de la vitalité sociale et économique de Port-Cartier et de Fermont.

Port-Cartier a la capacité et a tous les atouts pour accueillir comme citoyens les travailleurs d'ArcelorMittal.

## Relations avec le milieu

Depuis le lancement de ses activités, la Compagnie minière Québec Cartier a maintenu pendant cinquante ans des relations harmonieuses avec les milieux socio-économiques des villes de Gagnon, Fermont et Port-Cartier. Cela s'explique facilement par le fait que la Minière était à l'origine de la naissance des trois villes en question. Elle s'assurait de bien traiter ses travailleurs et les nouveaux milieux urbains pour assurer un rendement optimum dans ses activités de production. L'époque des « company town », même si elle inspirait un certain paternalisme, garantissait un bien-être aux gens et aux milieux d'accueil nouvellement créés.

Les différentes crises économiques vécues dans le marché du fer, entre autres, en 1980 et 2002, ont provoqué un changement de philosophie de gestion, certains pourraient dire par obligation. En effet, les dirigeants de l'époque durent se concentrer sur la production et sur les infrastructures plutôt que de mettre de l'énergie dans leur milieu.

L'achat de Dofasco, il y a dix ans, par Arcelor qui deviendra ArcelorMittal six mois plus tard, confirmait une tendance observée mondialement du désengagement des grandes compagnies. Les milieux municipaux ont dû s'adapter à cet état de fait.

Néanmoins, lors des périodes d'embellie économique dans le marché du fer, nous avons observé une plus grande sensibilité de l'entreprise au milieu. C'est ce que nous avons vécu de 2011 à 2014 lors du projet d'expansion de 1,6 G\$. Les gestionnaires de la Compagnie avaient retrouvé davantage de moyens financiers et de marge de manœuvre au niveau décisionnel.

La mise sur pied d'un comité consultatif ainsi que la création de deux fonds d'intervention avaient été saluées chaleureusement par notre Organisation. Aujourd'hui, le comité consultatif n'est plus l'ombre de lui-même et les deux fonds ont disparu dans la dernière année. Les explications à cet état de fait peuvent être multiples. La vague de retraites vécue par la Minière combinée au départ et à l'arrivée de nouveaux employés, ont provoqué en partie le relâchement de ce comité consultatif et de ces fonds.

**Développement économique Port-Cartier propose à la Minière de redynamiser un comité consultatif permanent afin de faciliter les relations avec les milieux de Fermont et de Port-Cartier.** L'idée de créer un fonds doit être à nouveau envisagée.

Au niveau plus politique, les organismes socio-économiques souhaitent un rapprochement entre les dirigeants d'ArcelorMittal et les élus de la Ville de Port-Cartier. Un meilleur canal de communication pourrait permettre de régler bien des imbroglios. De cette façon, nous sommes convaincus que certains dossiers actuellement litigieux devraient connaître des dénouements positifs tant pour la Minière que la Ville.



## Projet d'aménagement nouveaux bassins

Passer d'une production de 14 millions de tonnes à 26 millions de tonnes en 3 ans, amenait invariablement la Compagnie à intervenir sur les infrastructures de bassins d'eau de procédé et de sédimentation. Tous les intervenants socio-économiques de la région savaient pertinemment que le projet d'aménager de nouveaux bassins devait se réaliser suite à l'expansion 2011-2014.

Avec l'adoption du plan 2045, il devenait important d'enclencher ce projet le plus rapidement possible. La population de la Côte-Nord, par expérience historique, comprend qu'un projet de construction de 458 M\$ aura un impact significatif sur l'économie régionale. La centaine d'emplois créée devrait être bénéfique pour la main d'œuvre de la Côte-Nord. **Nous souhaitons que la Compagnie porte une attention particulière à l'embauche le plus possible de travailleurs de Fermont et de la région.**

Ce projet revêt un caractère intéressant du fait qu'il pourra accueillir une partie des travailleurs et des travailleuses de la construction qui termineront le chantier du barrage Romaine IV d'Hydro-Québec. Nos entreprises devraient être également très compétitives tout en donnant des services de grande qualité.

L'intérêt que soulève l'aménagement des bassins B+ et Nord-Ouest réside au fait que la construction s'échelonne en une période de 8 ans. En effet, cela permettra aux travailleurs et travailleuses de la construction d'obtenir un horizon d'emploi intéressant à moyen terme. Le même phénomène s'appliquera pour nos entreprises régionales. Il est toujours plus facile de planifier, mobiliser des gens et des équipements lorsque l'échéancier de réalisation se déroule sur plusieurs années. Nous y voyons un très grand avantage.

## **Comité de maximisation des retombées économiques (COMAX)**

Forts de l'expérience acquise lors des grands travaux de construction des barrages de la Romaine, Toulouste et SM III, les intervenants socio-économiques de la région ont développé en partenariat avec Hydro-Québec un véhicule particulier afin d'optimiser les retombées économiques. La mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) impliquant plusieurs acteurs, a permis à la région d'assurer un maximum de retombées lors de la période de construction.

Ce comité de maximisation a amélioré les canaux de communication entre Hydro-Québec et les différents répondants socio-économiques de la Côte-Nord. Sans être parfait comme moyen de travail, ce comité a contribué à de meilleures retombées économiques régionales lors de chacun des chantiers d'Hydro-Québec durant les deux dernières décennies.

L'idée de créer un comité de maximisation en lien avec les activités de production d'entreprises déjà établies sur la Côte-Nord a fait son chemin avec les années. Un comité de maximisation (COMAX) voyait le jour, il y a plus de deux ans, pour couvrir le territoire de la MRC Sept-Rivières. Différents représentants d'organismes socio-économiques siègent sur le COMAX Sept-Rivières, entre autres, on y retrouve des personnes déléguées par les Chambres de commerce de Port-Cartier et de Sept-Iles et des corporations de développement des deux villes. La communauté Innue se joint également à cette structure.

Jusqu'à maintenant les résultats sont très intéressants. Une compagnie majeure adhère pleinement à la démarche. Les autres Grands donneurs d'ordre de la MRC analysent les avantages que pourrait leur apporter cette structure proposée. Plusieurs millions de dollars en retombées économiques régionales sont en jeu. Les activités d'un COMAX ne doit pas compliquer l'existence aux Grands donneurs d'ordre mais bien améliorer leur situation.

**Développement économique Port-Cartier propose la mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) pour le projet actuel de construction** avec idéalement l'objectif de le garder actif par la suite. Nous croyons sincèrement que ce véhicule créerait de la richesse collective à Fermont et pour toute la Côte-Nord.

Dans les 144 M\$ de coûts d'opération (OPEX) annuels prévus par la Compagnie, le COMAX sera en mesure d'améliorer le niveau de retombées économiques régionales.

On doit comprendre que tous les impacts négatifs engendrés par l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable doivent être compensés par le plus de retombées économiques locales et régionales. C'est le milieu de proximité qui devrait normalement bénéficier des plus grandes retombées économiques et sociales.

## Conclusion

En 2002-2003, lorsque Dofasco, actionnaire majoritaire à l'époque de la Compagnie minière Québec Cartier, a procédé à la recapitalisation et au redressement financier de la minière avec l'aide du gouvernement du Québec, les pires scénarios ont été analysés. Nous vous en épargnons ici les hypothèses les plus apocalyptiques. Les Nord-Côtiers doivent s'assurer que la minière ArcelorMittal demeure en santé pour encore longtemps.

### **Développement économique Port-Cartier appuie la minière ArcelorMittal dans son projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.**

Notre organisme tient à souligner que le projet assurera la pérennité des activités économiques de Fermont et Port-Cartier.

Nous remercions la Commission de nous avoir permis de nous exprimer sur un sujet aussi important.